

**COMMUNE DE
MORANCEZ
28630**

Séance du 20 mars 2026

Nombre
de membres : 19

Présents : 19

Pouvoir : 0

Exprimés : 19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipale, en séance publique sous la présidence de Monsieur BESNARD Gérard.

Etaient présents :

M. **BESNARD** Gérard, Mme CROSNIER Dominique, M. BRAULT Jacky, Mme TOURON Elodie, M. BIZET Florent, Mme CAPRETTI Corine, M. DURAND Rémy, Mme CHRISTIEN Chloé, M. FEUGUEUR Stéphan, Mme FREQUELIN Isabelle, M. LEPRINCE Laurent, Mme HUBERT Martine, M. LORTHIOIS Eric, Mme LOTTIN Patricia, M. LOUIS François, Mme MARCO-CHOISEAU Caroline, M. PERIA Thierry, Mme MENAGER Karelle, M. VIGNE Dominique

Absents excusés :

Date de convocation :
17/03/2026

Secrétaire de séance : Madame CHRISTIEN Chloé est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Délibération n° 21-2026

OBJET : Désignation du nombre d'Adjoints

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appeler à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- **D'approuver** la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Certifiée exécutoire
compte tenu de :
la transmission
En Préfecture le
Et de la publication le

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Gérard BESNARD

